

Comment les Périgourdines luttent-elles pour leurs droits civiques? Menons l'enquête...



Elles ne voteront pas ! C'en est fait ! Malgré leur offensive ardente et tumultueuse, nos suffragettes n'ont point emporté la vieille

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES. BULLETIN D'ADHESION. Profession ou qualité, Demeurant, COTISATION



Date de l'archive: \_\_\_\_\_

Emetteur de l'archive: \_\_\_\_\_

Composition de l'archive: \_\_\_\_\_

Message véhiculé: \_\_\_\_\_



« Ceux qui n'ont pas le droit de voter », 1920/1930, (11 Fi 77)



Cette archive \_\_\_\_\_ tente de mobiliser les Français face à notre juste combat

Date de l'archive: \_\_\_\_\_

Emetteur de l'archive: \_\_\_\_\_

Récit: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

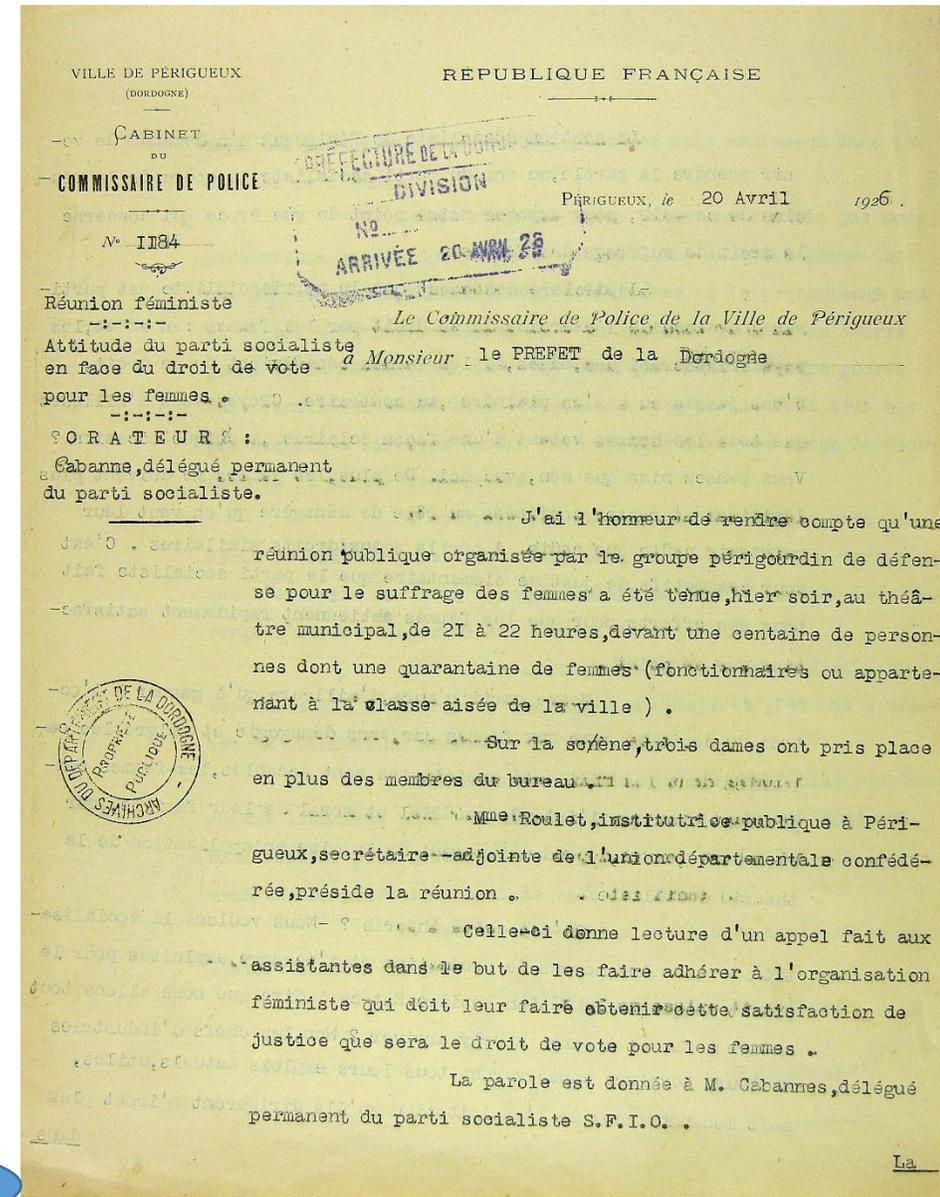
Quelle impression nous laisse cette archive? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Cette archive \_\_\_\_\_ montre la surveillance que nous subissons lors de nos réunions



Réunion féministe socialiste, 20 avril 1926, (4 M 199)

CH/2  
 MINISTÈRE  
 DE L'INTÉRIEUR  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 DE LA  
 SÛRETÉ NATIONALE  
 - COMMISSARIAT SPÉCIAL -  
 de  
 PÉRIGUEUX  
 N° 2569

D. 3. N° 638  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÉRIGUEUX le 27 DÉCEMBRE 1940

L'Inspecteur principal de Police Spéciale  
 BOURGOIN  
 à Monsieur le COMMISSAIRE SPÉCIAL  
 chef de service à  
 PÉRIGUEUX

Conformément à vos instructions et en référence à la communication de Monsieur le préfet de la Dordogne en date du 23 décembre courant. J'ai procédé à une enquête dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

Madame ROULET née Symprist Françoise Louise Fernande est née le 22 juin 1890 à Lespinasse (Creuse). Elle est mariée et a un enfant.

Ancienne élève de l'école Normale du Puy, de 1909 à 1912. Elle exerce actuellement les fonctions d'institutrice adjointe à l'école des garçons du centre à Périgueux.

Depuis longtemps, elle ne cachait pas ses opinions et passait pour appartenir au parti socialiste S.F.I.O. Elle était également très attachée au syndicat des instituteurs qu'elle représentait.

Le 30 novembre 1938, elle a fait la grève préconisée par la C.G.T.

Depuis le début des hostilités, Madame ROULET a cessé toute activité tant au point de vue syndical qu'au point de vue politique. Au point de vue professionnel elle passe pour donner entière satisfaction aux parents des élèves fréquentant sa classe.

A noter que M. ROULET est ingénieur au service vicinal de la Préfecture de la Dordogne.

L'Inspecteur : *[Signature]*

VU et TRANSMIS à :  
 Monsieur le PRÉFET DE LA DORDOGNE  
 Périgueux, le 27 DÉCEMBRE 1940  
 LE COMMISSAIRE SPÉCIAL  
 Chef de service:

S. N. 43211-1-8

Rapport des Renseignements généraux, 27 décembre 1940, (1592 W 112)

Date de l'archive: \_\_\_\_\_

Emetteur de l'archive: \_\_\_\_\_

Femme surveillée: \_\_\_\_\_

Éléments justificatifs: \_\_\_\_\_

Que laisse dans le silence cette archive? \_\_\_\_\_

Encore une archive \_\_\_\_\_ qui montre que nous sommes l'objet d'une surveillance.





## Quand trois femmes sont au pouvoir...

On le sait, trois femmes sont entrées, comme sous-secrétaires d'Etat, dans les Conseils du gouvernement.

Etrange paradoxe que celui de ces femmes jugées capables de gouverner l'ensemble des citoyens français et qui, cependant, n'ont pas le droit de déposer un bulletin dans l'urne pour l'élection d'un conseiller municipal !

Inutile, d'ailleurs, de préciser que le Front populaire a choisi, pour réaliser ce paradoxe, trois authentiques politiciennes dont l'action s'accordera à merveille à celle de leurs collègues masculins.

La Croix du Périgord, 26 juillet 1936, (PRE 34)

## II. — Mme Suzanne LACORE

Mme Suzanne Lacore est une ancienne institutrice laïque, ancienne directrice de l'école primaire d'Ajat. C'est une véritable militante socialiste, inscrite depuis 1906 au parti S. F. I. O.

Voici quelques mots de la harangue qu'elle prononça au meeting du Vélodrome d'Hiver, organisé le 7 juin par le parti S. F. I. O. pour fêter l'arrivée au pouvoir des ministres socialistes :

« C'est au nom de l'amour que je fais appel à vous, femmes, pour venir dans les rangs de notre parti socialiste qui, avec nos frères communistes, donnera à chaque enfant le bonheur, la santé et la joie. » (Cité par le « Populaire » du lundi 8 juin 1936.)

On voit que Mme Lacore n'abandonne pas la propagande pour son parti qui profitera largement de la situation officielle de la propagandiste.

Puisse ce renseignement faire réfléchir les femmes qui ne veulent pas abandonner notre pays à l'emprise socialiste.

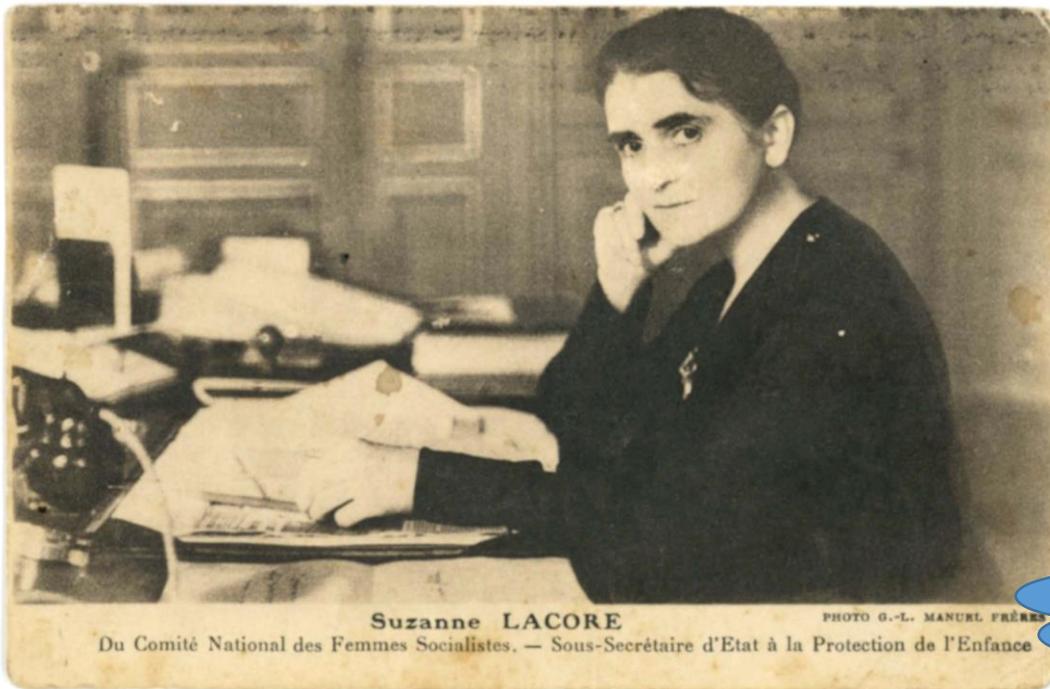
## Au pays des circulaires...

La citoyenne Suzon, ministresse aux œuvres de l'enfance, vient d'essayer de montrer que son poste sert à quelque chose.

« L'enfant qui a faim doit être nourri; l'enfant malade doit être soigné; l'enfant arriéré doit être encouragé; l'enfant dévoyé doit être ramené; l'orphelin, l'abandonné doivent être recueillis et secourus. »

Très bien ! Très bien ! Mais, comme tout cela est nouveau, n'est-il pas vrai ?

La Croix du Périgord, 19 juillet 1936, (PRE 34)



Suzanne LACORE

PHOTO G.-L. MANUEL FRÈRES

Du Comité National des Femmes Socialistes. — Sous-Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance

Suzanne Lacore, (Doc Arch 40-02)

Ces titres de \_\_\_\_\_ moquent notre sœur et ses actions politiques.



Comment trouver des documents sur nous en salle de lecture?



Le lecteur peut choisir sa place  
Oui Non



Il est facile de trouver des archives sur les femmes  
Oui Non

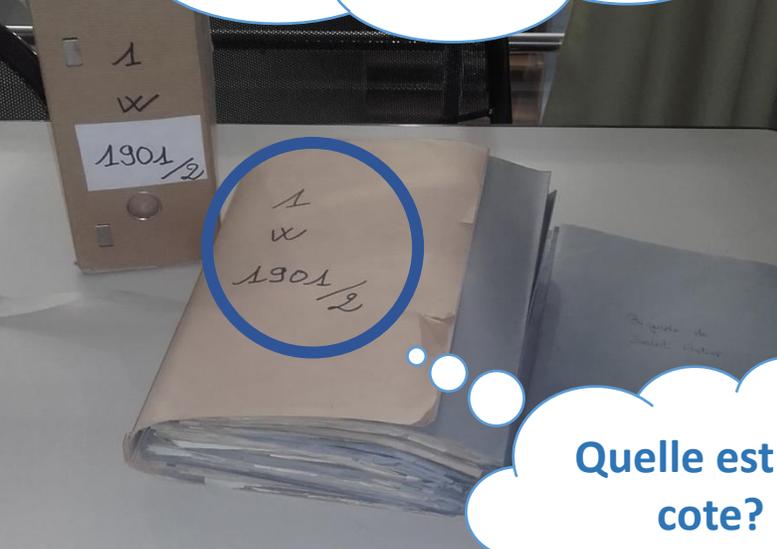


Dans ces classeurs de couleurs, se trouvent les répertoires des séries à consulter.  
Oui Non

Je suis indispensable pour rentrer en salle de lecture.  
Oui Non



TABLE DES MATIÈRES		INDEX ALPHABÉTIQUE	
1300 - Département	30	1300 - Département	30
1301 - Arrondissement de Bergerac (13 M 1-3)	31	1301 - Arrondissement de Bergerac (13 M 1-3)	31
1302 - Arrondissement de Brantôme (13 M 4-6)	32	1302 - Arrondissement de Brantôme (13 M 4-6)	32
1303 - Arrondissement de Fumet (13 M 7-9)	33	1303 - Arrondissement de Fumet (13 M 7-9)	33
1304 - Arrondissement de Nonac (13 M 10-12)	34	1304 - Arrondissement de Nonac (13 M 10-12)	34
1305 - Arrondissement de Sarlat-la-Plate (13 M 13-15)	35	1305 - Arrondissement de Sarlat-la-Plate (13 M 13-15)	35
1306 - Arrondissement de Tulle (13 M 16-18)	36	1306 - Arrondissement de Tulle (13 M 16-18)	36
1307 - Arrondissement de Vézère (13 M 19-21)	37	1307 - Arrondissement de Vézère (13 M 19-21)	37
1308 - Arrondissement de Périgueux (13 M 22-24)	38	1308 - Arrondissement de Périgueux (13 M 22-24)	38
1309 - Arrondissement de Ribérac (13 M 25-27)	39	1309 - Arrondissement de Ribérac (13 M 25-27)	39
1310 - Arrondissement de Bourges (13 M 28-30)	40	1310 - Arrondissement de Bourges (13 M 28-30)	40
1311 - Arrondissement de Combrailles (13 M 31-33)	41	1311 - Arrondissement de Combrailles (13 M 31-33)	41
1312 - Arrondissement de Limoges (13 M 34-36)	42	1312 - Arrondissement de Limoges (13 M 34-36)	42
1313 - Arrondissement de Poitiers (13 M 37-39)	43	1313 - Arrondissement de Poitiers (13 M 37-39)	43
1314 - Arrondissement de Tours (13 M 40-42)	44	1314 - Arrondissement de Tours (13 M 40-42)	44
1315 - Arrondissement de Blois (13 M 43-45)	45	1315 - Arrondissement de Blois (13 M 43-45)	45
1316 - Arrondissement de Orléans (13 M 46-48)	46	1316 - Arrondissement de Orléans (13 M 46-48)	46
1317 - Arrondissement de Amboise (13 M 49-51)	47	1317 - Arrondissement de Amboise (13 M 49-51)	47
1318 - Arrondissement de Chartres (13 M 52-54)	48	1318 - Arrondissement de Chartres (13 M 52-54)	48
1319 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 55-57)	49	1319 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 55-57)	49
1320 - Arrondissement de Vendôme (13 M 58-60)	50	1320 - Arrondissement de Vendôme (13 M 58-60)	50
1321 - Arrondissement de Blois (13 M 61-63)	51	1321 - Arrondissement de Blois (13 M 61-63)	51
1322 - Arrondissement de Amboise (13 M 64-66)	52	1322 - Arrondissement de Amboise (13 M 64-66)	52
1323 - Arrondissement de Chartres (13 M 67-69)	53	1323 - Arrondissement de Chartres (13 M 67-69)	53
1324 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 70-72)	54	1324 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 70-72)	54
1325 - Arrondissement de Vendôme (13 M 73-75)	55	1325 - Arrondissement de Vendôme (13 M 73-75)	55
1326 - Arrondissement de Blois (13 M 76-78)	56	1326 - Arrondissement de Blois (13 M 76-78)	56
1327 - Arrondissement de Amboise (13 M 79-81)	57	1327 - Arrondissement de Amboise (13 M 79-81)	57
1328 - Arrondissement de Chartres (13 M 82-84)	58	1328 - Arrondissement de Chartres (13 M 82-84)	58
1329 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 85-87)	59	1329 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 85-87)	59
1330 - Arrondissement de Vendôme (13 M 88-90)	60	1330 - Arrondissement de Vendôme (13 M 88-90)	60
1331 - Arrondissement de Blois (13 M 91-93)	61	1331 - Arrondissement de Blois (13 M 91-93)	61
1332 - Arrondissement de Amboise (13 M 94-96)	62	1332 - Arrondissement de Amboise (13 M 94-96)	62
1333 - Arrondissement de Chartres (13 M 97-99)	63	1333 - Arrondissement de Chartres (13 M 97-99)	63
1334 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 100-102)	64	1334 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 100-102)	64
1335 - Arrondissement de Vendôme (13 M 103-105)	65	1335 - Arrondissement de Vendôme (13 M 103-105)	65
1336 - Arrondissement de Blois (13 M 106-108)	66	1336 - Arrondissement de Blois (13 M 106-108)	66
1337 - Arrondissement de Amboise (13 M 109-111)	67	1337 - Arrondissement de Amboise (13 M 109-111)	67
1338 - Arrondissement de Chartres (13 M 112-114)	68	1338 - Arrondissement de Chartres (13 M 112-114)	68
1339 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 115-117)	69	1339 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 115-117)	69
1340 - Arrondissement de Vendôme (13 M 118-120)	70	1340 - Arrondissement de Vendôme (13 M 118-120)	70
1341 - Arrondissement de Blois (13 M 121-123)	71	1341 - Arrondissement de Blois (13 M 121-123)	71
1342 - Arrondissement de Amboise (13 M 124-126)	72	1342 - Arrondissement de Amboise (13 M 124-126)	72
1343 - Arrondissement de Chartres (13 M 127-129)	73	1343 - Arrondissement de Chartres (13 M 127-129)	73
1344 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 130-132)	74	1344 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 130-132)	74
1345 - Arrondissement de Vendôme (13 M 133-135)	75	1345 - Arrondissement de Vendôme (13 M 133-135)	75
1346 - Arrondissement de Blois (13 M 136-138)	76	1346 - Arrondissement de Blois (13 M 136-138)	76
1347 - Arrondissement de Amboise (13 M 139-141)	77	1347 - Arrondissement de Amboise (13 M 139-141)	77
1348 - Arrondissement de Chartres (13 M 142-144)	78	1348 - Arrondissement de Chartres (13 M 142-144)	78
1349 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 145-147)	79	1349 - Arrondissement de Meung-sur-Loire (13 M 145-147)	79
1350 - Arrondissement de Vendôme (13 M 148-150)	80	1350 - Arrondissement de Vendôme (13 M 148-150)	80



Quelle est ma cote?



Quelles précautions sont prises pour conserver des traces de nos parcours?

Quelle est ma fonction?

-----  
-----

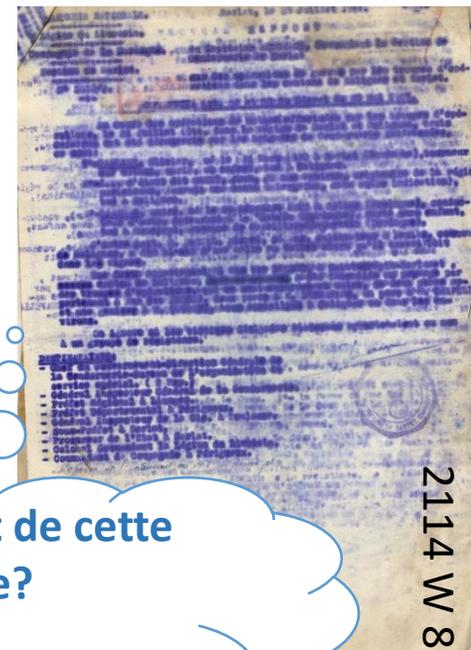


Nommez ce matériel.

-----  
-----  
-----

Ici les archives sont \_\_

-----

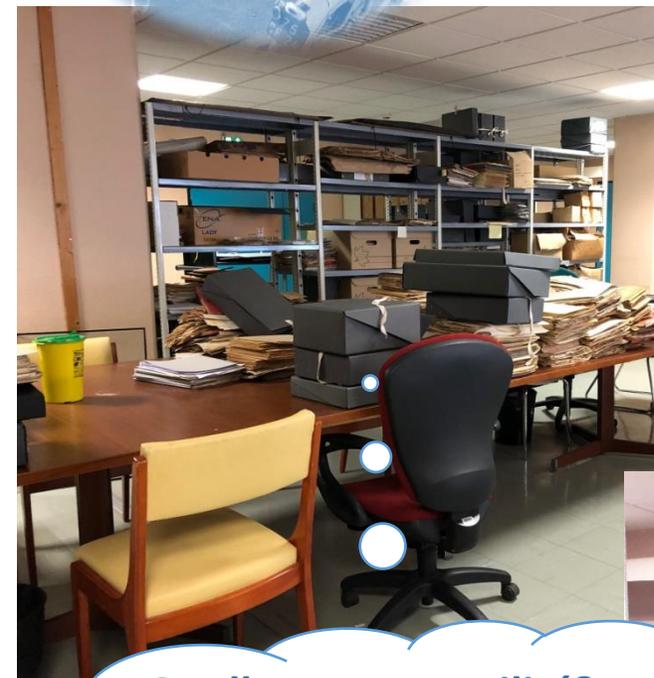


Quel est l'état de cette archive?

-----  
-----

Quelle est mon utilité?

-----  
-----





Où sont conservées les traces de nos actions?



Un magasin est une petite salle où sont rangées les archives.

Oui

Non

Comment compte-t-on les archives présentes dans ce magasin?

-----



Le magasinier vient chercher les archives avec son charriot

Oui

Non



Pourquoi suis-je important?

-----

-----

# Un droit enfin conquis!

## FEMMES vous devez voter!

De tout temps et dans tous les Pays, la femme a été considérée comme un être inférieur à l'homme. Ici, je ne veux pas énumérer toutes les lois, toutes les coutumes qui démontrent, qui prouvent affirmation.

Qu'il me soit permis, cependant, d'une façon précise et nette cette de citer quelques exemples et de vous rappeler, camarades socialistes, que dans certains pays les femmes sont considérées comme des bêtes et travaillent comme tel; que dans d'autres elles sont soumises à des lois avilissant leur personne. Certes dans nos pays civilisés (?) d'Europe et plus particulièrement en France, n'en est pas ainsi, mais malgré tout, même chez nous, la femme n'est pas considérée comme égale de l'homme, puisque ne possédant pas les mêmes droits que lui, alors que ses devoirs s'ils ne sont pas toujours les mêmes, sont au moins aussi grands que les siens.

Le Gouvernement de la République vient de diminuer cet écart existant entre l'homme et la femme en accordant à cette dernière le droit mérité de donner son opinion d'exprimer ses idées et ses désirs, dans la direction des affaires du Pays.

Le gouvernement du Général de Gaulle a fait sienne, et l'a résolue la question du vote des femmes, inscrite il y a fort longtemps au programme de notre Parti.

Au mois d'avril prochain, Femmes de France, vous irez déposer votre bulletin dans l'urne. Par ce geste vous serez liée à la vie du Pays et responsables à la fois de sa destinée, car au même titre que nos camarades hommes, vous aurez indiqué la direction que vous voulez que prenne notre politique.

Je suis certaine que vous donnerez tort à tous les détracteurs de cette nouvelle Loi; à tous nos

grands capitalistes, dignes représentants de la finance internationale, qui ne reconnaissent à la Femme les droits égaux à ceux des hommes que lorsqu'il s'agit de travailler afin de remplir leurs coffres-forts. A tous ceux-là, vous prouverez que les Femmes de France sont capables de tenir leur place lorsque le sort du Pays et la vie de leurs enfants sont en jeu.

Femmes, mes camarades, comment oserait-on encore nous tenir éloignées des affaires politiques alors que d'elles dépendent la vie ou la mort de nos maris, de nos fils, de nos fiancés ou de nos frères? Comment pourrait-on nous refuser le droit de nous prononcer alors que sur les champs de bataille dans les prisons allemandes, c'est notre sang qui coule, ce sont les êtres que nous avons élevés, choyés, dorlotés que nous aimons, qui meurent ou qui souffrent? Comment serait-il possible que pour le redressement de la France, on nous prenne pour des « inférieures » alors que nombreuses sont nos camarades qui ont donné, qui donnent encore leur vie et leur liberté pour que notre Pays soit libéré.

Mais, si grâce au Gouvernement du Général de Gaulle vous avez obtenu le droit de participer à la vie politique du Pays, il faut que vous sachiez vous servir de l'arme que l'on vient de vous donner et, pour apprendre vous devez rejoindre les rangs de notre grand Parti. Là, avec nous, vous ferez votre éducation politique, vous joindrez votre effort aux nôtres et ainsi toutes ensemble nous mènerons le combat à l'intérieur pendant que nos époux, nos fils, nos fiancés, se battent pour nous débarasser à jamais du fascisme et pour que la France reprenne sa place dans le concert des grandes Nations.

J. NINE.

DÉSIGNATION des COMMUNES	Nombre d'habitants (recensement 1954)	Nombre total des inscrits en 1957		Différence avec 1956	1956	
		Électeurs	Électrices		Électeurs en + en -	Électrices en + en -
Périgueux	40.785	10.889	12.843	23.732	9	412
Champagnel	666	229	232	461	11	5
Chancelade	1.445	513	570	1.083	29	32
Château-l'Évêque	1.186	364	466	830	1	12
Coulounieix	2.709	883	849	1.728	81	52
Marsac	630	249	276	525	10	2
Trélissac	2.480	758	750	1.508	2	2
<b>TOTAUX</b>	<b>49.901</b>	<b>13.885</b>	<b>15.982</b>	<b>29.867</b>	<b>140</b>	<b>112</b>
					<b>137</b>	<b>438</b>

Différence } +  
-



La centenaire du Bugue, 23 novembre 1958 (52 Fi 1787)

Relevé numérique des électeurs et des électrices au 31 mars 1957 (1 W 959)

La voix de Jacquou, 5 mars 1949 (PRE 353)

### Ceux qui défendent la Paix et la République

#### Nos candidats au Conseil Général

Fédération des Exploitants de la Dordogne

**Jeanne VIGIER**

**LES PRONOSTICS et commentaires de l'ami GRUEL**

**Une importante résolution**

Entendu que la récolte 1947 a été particulièrement mauvaise, et que de ce fait les chiffres qui servaient de base au calcul de l'impôt 1948 sont purement fantaisistes.

Qu'un grand nombre de cultivateurs ont eu à faire face au prélèvement exceptionnel.

En raison des difficultés nouvelles que connaissent les agriculteurs de notre Département: augmentation massive des prix industriels, baisse générale et très importante des prix à la production, mévente de certains produits, ce qui place ces derniers dans une situation excessivement difficile.

La Fédération des exploitants décide:

1° De demander au Gouvernement le dégrèvement général des impôts sur les produits agricoles, ramenant ceux-ci au niveau des impôts 46-47.

(voir la suite en 4e page)

**candidate à Cadouin**

Tout le monde connaît Jeanne Vigier dans notre département. C'est une cultivatrice du Basson. Depuis de très longues années, elle est à la pointe du combat pour la défense des cultivateurs. Sous l'occupation, elle fut une militante dévouée et hardie, qui eut de grandes responsabilités, et assura de multiples liaisons dans des conditions souvent dangereuses. Elle fut conseillère de la République et défendit, au Luxembourg, les intérêts des travailleurs. Elle a rejoint

Comme je le disais dans la « Voix de Jacquou » de la semaine dernière, « le C.A.P. s'il récupère ses étalons du match de Bergerac peut vaincre le Stade Toulousain ». Je ne pense pas que parmi les nombreux supporters Périgourdiens, qui ont assisté au match, un seul me contredise. Je vais même plus loin, avec seulement notre demi de mêlée, c'était l'accès en 8<sup>e</sup> de finale de la coupe, hélas le sort en a décidé autrement et l'absence du titulaire à ce poste nous coûte la partie. Dimanche le rideau se baissera sur les matches officiels au Stade Roger-Dantou pour la saison 48-49. Le C.A.P. aff.

(Suite en 4<sup>e</sup> page)

aujourd'hui le pays natal et sa terre. Son dévouement à la cause du peuple reste le même. Membre du Comité Fédéral du Parti Communiste, elle sera candidate d'Union Républicaine et Résistante dans le canton de Cadouin. C'est sur notre amie que se portera le choix des électeurs qui veulent sauvegarder la Paix et l'indépendance de la France.

La voix socialiste, 3-4 mars 1945 (PRE 44)

**VOTER**

**LA FEMME**  
*dans la 4<sup>e</sup> République*

**FRANÇAISES**  
*ils n'ont pas nourri*  
**VOS ENFANTS**  
*ils veulent étouffer*  
**NOS LIBERTÉS**  
**Votez "NON"**

**REUNION DES FEMMES REPUBLICAINES**

**Voter c'est SERVIR !**

Femmes de la Dordogne  
**VOUS VOTEREZ** pour  
les meilleurs défenseurs  
**DE VOS DROITS!**  
Les femmes dont le sens politique

**S'abstenir c'est TRAHIR !**

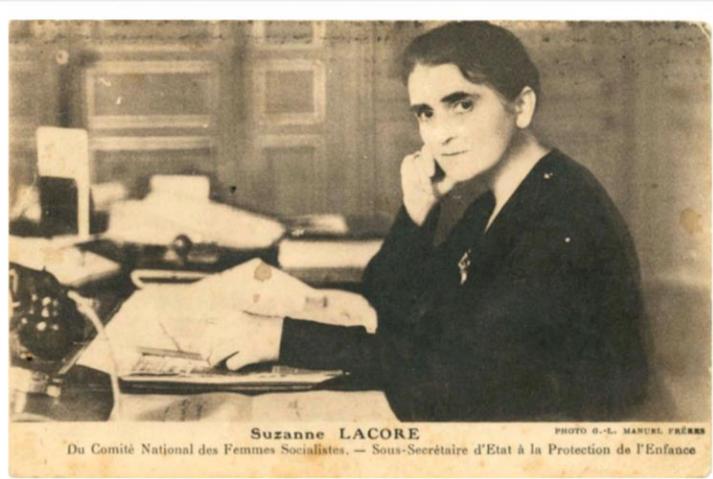
Citoyennes  
Citoyens  
**VOTEZ OUI**

**Electeurs, Electrices !!**

Femmes de France  
**Votez le 19 octobre**

**ELECTRICES ET ELECTEURS**

POUR LE DROIT DE VOTE



Suzanne LACORE  
Du Comité National des Femmes Socialistes. — Sous-Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance  
PHOTO G.-L. MANUEL FRÈRES

Citoyennes  
Citoyens  
**VOTEZ OUI**



Les femmes veulent voter



Une délégation était allée trouver M. Léon Blum



D'autres sont venues manifester de vant la Chambre et le Sénat. On s'agit de la manifestation du 17 mars 1935.

**ELECTRICES**

Ceux qui n'ont pas le droit de voter:



Françaises! groupez-vous en adhérant  
à l'**UNION FRANÇAISE** pour le **SUFFRAGE** des **FEMMES**  
53 Rue Scheffer, Paris